

Strasbourg, le 26 juin 2026

## LETTRÉ D'INVITATION A LA REUNION DES CORRESPONDANTS NATIONAUX SPACE

Monsieur, Madame,

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe a l'honneur de vous inviter à participer à la **Réunion des correspondants nationaux des Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE)** comme suit :

<b>DÉBUT DE LA RÉUNION</b>	Le lundi 14 septembre 2026 (09h00)
<b>FIN DE LA RÉUNION</b>	Le lundi 14 septembre 2026 (17h30)
<b>LIEU</b>	<b>CONSEIL DE L'EUROPE</b> <b>Bâtiment Agora</b> <b>Salle G03</b> <b>1 Quai Jacoutot, 67075 Strasbourg Cedex (France)</b>  <b>Veillez noter qu'il est possible de participer en ligne à cette réunion.</b>  <i>Les langues de travail seront l'anglais et le français, un service d'interprétation simultanée sera assuré.</i>
<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>	<b>Le lundi 31 août 2026</b>
<b>DOCUMENTS</b>	Le programme et les documents de la réunion sont disponibles sur notre page internet dédiée.
<b>PAGE INTERNET DÉDIÉE</b>	Voir aussi <a href="http://www.coe.int/prison">www.coe.int/prison</a> (Page « SPACE »)
<b>CONTACT DU SECRÉTARIAT</b>	<b>Secrétaire du PC-CP :</b> Mme Louise RIONDEL Tél. +33 (0)3 90 21 57 75 Courriel : <a href="mailto:louise.riondel@coe.int">louise.riondel@coe.int</a> <b>Assistante :</b> Mme Christine COLEUR Tél. +33 (0)3 88 41 22 69 Courriel : <a href="mailto:christine.coleur@coe.int">christine.coleur@coe.int</a>

Les États membres sont invités à désigner **un ou plusieurs représentants directement impliqués dans la collecte et la transmission des Statistiques SPACE** pour participer à la réunion.

Le Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de voyage et de séjour **d'un représentant** pour chacun des 46 États membres, selon les modalités prévues dans le [Règlement](#). **Veillez noter que le taux de l'indemnité journalière a été fixée à 199 € pour 2026 (50 % pour l'hébergement à l'hôtel, 15 % pour chaque repas principal et 20 % pour les frais divers)**. Vous êtes priés de vous organiser pour voyager par l'itinéraire le moins cher (pour l'avion, classe économique) et, si possible, d'utiliser les tarifs de transport réduits. En vertu de l'article 3 du [Règlement](#), toute demande de remboursement de frais de voyage pour tous les moyens de transport doit être accompagnée d'une copie du billet correspondant ainsi que d'un justificatif des dépenses réellement engagées, tel qu'une facture. En aucun cas, le montant remboursé ne doit dépasser les dépenses réelles encourues.

**D'autres représentants peuvent assister à la réunion sans prise en charge de leurs frais ou en ligne.**

Veillez-vous munir d'un passeport ou d'une carte d'identité, de cette lettre d'invitation, que vous pourrez être amené à présenter à l'entrée des locaux du Conseil de l'Europe.

**La Police d'assurance souscrite par le Conseil de l'Europe auprès des assureurs **AIG EUROPE** (Police numéro 9.502.001) couvre les risques liés au Voyage Officiel jusqu'au 80ème anniversaire des personnes, tels que les dépenses médicales pour maladie, accident et rapatriement médical. En cas de nécessité le service d'assistance **AIG Europe Assistance 24h/24** peut être contacté au numéro suivant : **+32 2 739 9990/+32 2 739 9991**.**

Les membres sont informés qu'ils peuvent consulter la déclaration de confidentialité décrivant la politique de l'Organisation en matière de protection des données ([lien](#)).

Le Service privation de liberté, au sein de la Direction générale des droits humains et État de droit, est responsable de l'organisation de cette réunion. Pour plus d'informations, veuillez contacter le secrétariat du PC-CP à l'adresse suivante : [DGI PC CP@coe.int](mailto:DGI_PC_CP@coe.int)